



## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2008**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 3 novembre 2008, à 20 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présent(e)s :           Monsieur le conseiller Vincent Chatel  
                                  Monsieur le conseiller Ronald Cormier  
                                  Monsieur le conseiller Normand Dyotte  
                                  Monsieur le conseiller Charles-André Fortier  
                                  Madame la conseillère Thérèse Gatien  
                                  Monsieur le conseiller Kevin Vocino

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André J. Côté

Sont aussi présent(e)s :   Monsieur Serge Drouin, directeur général  
                                  Madame Carole Lemaire, greffière  
                                  Monsieur Patrick Quirion, trésorier  
                                  Madame Marie Dupont, directrice, Service planification et  
                                  développement du territoire

### **PÉRIODE DE RECUEILLEMENT**

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, dans les délais, l'avis de convocation contenant les sujets ci-dessous mentionnés :

1. Adoption – procès-verbal de la séance « ordinaire » du 20 octobre 2008
2. Dépôt du rapport du maire sur la situation financière
3. Adoption – calendrier 2009 des séances ordinaires du conseil municipal
4. Autorisation signature – servitude – Bell Canada et Hydro-Québec
5. Dépôt du rapport du trésorier sur l'adjudication de l'émission d'obligations du 5 novembre 2007 – règlements 980, 1125, 1170, 1196 et 1200
6. Dépôt du rapport sur les indicateurs de gestion pour l'année 2007
7. Dépôt de l'état de la situation budgétaire au 30 septembre 2008
8. Renouvellement – contrat de soutien aux logiciels – année 2009
9. Embauche cols bleus surnuméraires – période hivernale 2008-2009 – division Travaux publics, Services techniques

10. Création d'une banque d'employés surnuméraires – période hivernale 2008-2009 – division Travaux publics, Services techniques
11. Embauche étudiant – division Travaux publics, Services techniques
12. Octroi de contrat – fourniture et installation d'un compresseur d'air – appel d'offres 8027-UF
13. Octroi de contrat – fourniture de sulfate d'aluminium liquide – appel d'offres 8028-UF
14. Octroi de contrat – fourniture de silicate de sodium – appel d'offres 8029-UF
15. Octroi de contrat – fourniture de cylindre de chlore – appel d'offres 8030-UF
16. Octroi de contrat – analyses bactériologiques et physico-chimiques – appel d'offres 8031-UF
17. Mandat professionnel – ingénieurs-conseils – présentation d'une demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la canalisation du fossé sur le boulevard Marie-Victorin
18. Approbation – plans d'implantation et d'intégration architecturale – CCU du 22 octobre 2008
19. Embauche professeur – Service des loisirs
20. Avis de motion – règlement 1195 décrétant un emprunt au montant de 471 000 \$ pour l'exécution des travaux de canalisations souterraines pour les services d'utilités publiques dans le secteur « Les cours Candiac », phase III A, rue de Sicile
21. Avis de motion – règlement 1202 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites de la zone C05-524 pour agrandir la zone C05-527 et de modifier les groupes d'usages et les normes d'application pour la zone C05-524
22. Règlement 1217 modifiant le règlement de zonage 555 afin d'ajouter la classe d'usage h3 et les normes qui s'y appliquent pour la zone H03-338
  - Assemblée publique de consultation
  - Adoption du règlement
23. Parole au public sur les sujets à l'ordre du jour
24. Levée de la séance

**08-11-01      ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE « ORDINAIRE » DU  
20 OCTOBRE 2008**

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance « ordinaire » du 20 octobre 2008 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve le procès-verbal de la séance « ordinaire » du 20 octobre 2008.

#### **08-11-02 DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE**

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), monsieur le maire André J. Côté fait lecture de son rapport sur la situation financière de la municipalité et dépose la liste de tous les contrats, tel qu'il est prévu en vertu de ladite Loi.

Le texte du rapport du maire sera distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la Ville.

#### **08-11-03 ADOPTION – CALENDRIER 2009 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* stipule que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac établit le calendrier 2009 des séances ordinaires du conseil municipal, selon ce qui suit :

- le lundi 19 janvier 2009, 19 h;
- le lundi 16 février 2009, 19 h;
- le lundi 16 mars 2009, 19 h;
- le lundi 20 avril 2009, 19 h;
- le mardi 19 mai 2009, 19 h;
- le lundi 15 juin 2009, 19 h;
- le lundi 6 juillet 2009, 19 h;
- le lundi 31 août 2009, 19 h;
- le lundi 21 septembre 2009, 19 h;
- le lundi 5 octobre 2009, 19 h;
- le lundi 16 novembre 2009, 19 h;
- le lundi 14 décembre 2009, 19 h.

**08-11-04      AUTORISATION SIGNATURE – SERVITUDE – BELL CANADA ET  
HYDRO-QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE Bell Canada et Hydro-Québec désirent créer une servitude contre les lots 3 537 447, 3 537 449 et 4 218 937, propriétés de la Ville de Candiac;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude créé sur les lots trois millions cinq cent trente-sept mille quatre cent quarante-sept (3 537 447), trois millions cinq cent trente-sept mille quatre cent quarante-neuf (3 537 449) et quatre millions deux cent dix-huit mille neuf cent trente-sept (4 218 937), propriétés de la Ville de Candiac, en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec;

QUE les frais et honoraires professionnels soient assumés par les requérants.

**08-11-05      DÉPÔT DU RAPPORT DU TRÉSORIER SUR L'ADJUDICATION DE  
L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 5 NOVEMBRE 2008 –  
RÈGLEMENTS 980, 1125, 1170, 1196 ET 1200**

Le trésorier, monsieur Patrick Quirion, dépose le rapport de l'adjudication de l'émission d'obligations de 3 562 000 \$, daté du 5 novembre 2008.

**08-11-06      DÉPÔT DU RAPPORT SUR LES INDICATEURS DE GESTION POUR  
L'ANNÉE 2007**

Les membres du conseil prennent acte du dépôt par le trésorier du rapport sur les indicateurs de gestion pour l'année 2007.

**08-11-07      DÉPÔT DE L'ÉTAT DE LA SITUATION BUDGÉTAIRE AU  
30 SEPTEMBRE 2008**

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil prennent acte du dépôt de l'état comparatif des résultats et de l'état comparatif des prévisions budgétaires pour la période terminée le 30 septembre 2008.

**08-11-08      RENOUELEMENT – CONTRAT DE SOUTIEN AUX LOGICIELS – ANNÉE 2009**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler les différents contrats pour le soutien des logiciels et progiciels des différents services de la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac renouvelle les contrats pour l'entretien et le soutien des différents logiciels de la Ville, selon ce qui suit :

- à GFI Solutions Affaires, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009, pour un montant total de 39 674,32 \$, plus toutes taxes applicables, réparti selon ce qui suit :

Service de la trésorerie	20 084,12 \$
Approvisionnement	4 066,32 \$
Cour municipale	9 791,00 \$
Utilitaires	5 732,89 \$

- à Coba inc. pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2009, pour un montant total de 5 600,00 \$, plus toutes taxes applicables, pour le support du logiciel de paie et ressources humaines;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-190-03-527;

QUE le trésorier, monsieur Patrick Quirion, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, lesdits contrats.

**08-11-09      EMBAUCHE COLS BLEUS SURNUMÉRAIRES – PÉRIODE HIVERNALE 2008-2009 – DIVISION TRAVAUX PUBLICS, SERVICES TECHNIQUES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a procédé par affichage interne pour recruter des employés réguliers intéressés à travailler sur l'horaire hivernal;

CONSIDÉRANT QU'aucun employé régulier n'a posé sa candidature suite à l'affichage interne;

CONSIDÉRANT QUE selon les dispositions de la convention collective, la Ville de Candiac peut embaucher des employés surnuméraires pour compléter les équipes de nuit;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher trois employés surnuméraires pour combler ces équipes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise l'embauche des personnes dont les noms apparaissent ci-dessous pour la division Travaux publics, Services techniques, le tout selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur des employés cols bleus du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377;

Nom	Titre	Période	
		Du	au
Eric Deneault	homme à tout faire, équipe de nuit, surnuméraire	2008-11-30	2009-03-27
Daniel Lajoie	homme à tout faire, équipe de nuit, surnuméraire	2008-11-30	2009-03-27
Benoit Martineau	homme à tout faire, équipe de nuit, surnuméraire	2008-11-30	2009-03-27

QUE les deniers requis au paiement du salaire de ces employés soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire concerné.

**08-11-10 CRÉATION D'UNE BANQUE D'EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES – PÉRIODE HIVERNALE 2008-2009 – DIVISION TRAVAUX PUBLICS, SERVICES TECHNIQUES**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer les employés réguliers absents pour maladie, congés personnels, vacances et autres absences durant la période hivernale;

CONSIDÉRANT le court délai pour permettre de combler les effectifs afin d'assurer la continuité des opérations du service;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de créer une banque d'employés surnuméraires aptes et prêts à remplacer à pied d'œuvre les employés absents pour de courtes périodes au cours de la période hivernale 2008-2009;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise le directeur de la division Travaux publics à embaucher, selon les besoins du service, les personnes dont les noms apparaissent ci-dessous afin d'assurer le bon fonctionnement des opérations, pour la période du 30 novembre 2008 au 27 mars 2009, le tout selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur des employés cols bleus du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377;

Nom		Titre
Denis	St-Amour	homme à tout faire – surnuméraire
Andy	Aubin	homme à tout faire – surnuméraire
Alain	Poirier	homme à tout faire – surnuméraire
Philippe	Lefebvre	homme à tout faire – surnuméraire

QUE les deniers requis au paiement du salaire de ces employés soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire concerné.

**08-11-11      EMBAUCHE ÉTUDIANT – DIVISION TRAVAUX PUBLICS, SERVICES TECHNIQUES**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'une ressource supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le candidat sélectionné a été rencontré en entrevue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine l'embauche de monsieur Charles-Étienne Hébert, à titre d'étudiant, au poste de préposé à la voirie, division Travaux publics, Services techniques, pour la période du 25 octobre 2008 au 26 juin 2009, selon les besoins du service;

QUE cet étudiant soit rémunéré selon le taux horaire prévu à la grille salariale approuvée et adoptée par la résolution 08-01-11;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de monsieur Hébert, soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-310-01-117.

**08-11-12      OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN COMPRESSEUR D'AIR – APPEL D'OFFRES 8027-UF**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a procédé par soumission sur invitation pour l'acquisition d'un compresseur d'air pour l'usine de filtration;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises spécialisées ont été invitées à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 9 octobre 2008, deux entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de messieurs Luc Brault, surintendant, division Alimentation en eau et Richard Taylor, responsable des achats et des ressources matérielles, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « Compresseurs Québec », 2431, rue Guénette, Saint-Laurent (Québec) H4R 2E9, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'un compresseur d'air à l'usine de filtration, pour un montant total de 33 298,13 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les termes et conditions stipulés aux documents d'appel d'offres 8027-UF;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-412-05-523, projets spéciaux.

**08-11-13      OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE DE SULFATE D'ALUMINIUM LIQUIDE – APPEL D'OFFRES 8028-UF**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a procédé par appel d'offres public pour la fourniture de sulfate d'aluminium pour l'usine de filtration pour l'année 2009;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été publié dans le journal « Constructo » et dans le système électronique d'appel d'offres Sé@o;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 24 octobre 2008, deux entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de messieurs Luc Brault, surintendant, division Alimentation en eau et Richard Taylor, responsable des achats et des ressources matérielles, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « Produits Performants General Chemical ltee », 90, East Halsey Road, Parsippany New Jersey USA 7054, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de sulfate d'aluminium liquide, pour un montant total de 161 191,14 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les termes et conditions stipulés aux documents d'appel d'offres 8028-UF;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-412-01-635, produits chimiques/propane.

**08-11-14 OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE DE SILICATE DE SODIUM – APPEL D’OFFRES 8029-UF**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a procédé par appel d’offres public pour la fourniture de silicate de sodium à l’usine de filtration pour l’année 2009;

CONSIDÉRANT QU’un appel d’offres a été publié dans le journal « Constructo » et dans le système électronique d’appel d’offres Sé@o;

CONSIDÉRANT QUE lors de l’ouverture des soumissions, le 24 octobre 2008, trois entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de messieurs Luc Brault, surintendant, division Alimentation en eau et Richard Taylor, responsable des achats et des ressources matérielles, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « Brenntag Canada inc. », 2900, boulevard J.-B. Deschamps, Lachine (Québec) H8T 1C8, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de silicate de sodium, pour un montant total de 131 160,75 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les termes et conditions stipulés aux documents d’appel d’offres 8029-UF;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-412-01-635, produits chimiques/propane.

**08-11-15 OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE DE CYLINDRE DE CHLORE – APPEL D’OFFRES 8030-UF**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a procédé par soumission sur invitation pour la fourniture de cylindres de chlore à l’usine de filtration pour l’année 2009;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises spécialisées ont été invitées à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE lors de l’ouverture des soumissions, le 24 octobre 2008, deux entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de messieurs Luc Brault, surintendant, division Alimentation en eau et Richard Taylor, responsable des achats et des ressources matérielles, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « Brenntag Canada inc. », 2900, boulevard J.-B. Deschamps, Lachine (Québec) H8T 1C8, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de cylindre de chlore, pour un montant total de 30 395,01 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les termes et conditions stipulés aux documents d'appel d'offres 8030-UF;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités des postes budgétaires selon ce qui suit :

- chlore 907,2 kg : 02-412-01-635, produits chimiques/propane;
- chlore 68 kg : 02-412-02-635 (50 %), produits chimiques/propane;
- chlore 68 kg : 02-412-03-635 (50 %), produits chimiques/propane.

**08-11-16 OCTROI DE CONTRAT – ANALYSES BACTÉRIOLOGIQUES ET PHYSICO-CHIMIQUES – APPEL D’OFFRES 8031-UF**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a procédé par soumission sur invitation pour procéder aux analyses bactériologiques et physico-chimiques de l'eau potable à l'usine de filtration pour l'année 2009;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises spécialisées ont été invitées à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 24 octobre 2008, deux entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de messieurs Luc Brault, surintendant, division Alimentation en eau et Richard Taylor, responsable des achats et des ressources matérielles, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « Maxxam analytique inc. », 889, montée de Liesse, Montréal (Québec) H7T 1P5, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour procéder aux analyses bactériologiques et physico-chimiques de l'eau potable à l'usine de filtration, pour un montant total de 18 312,84 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les termes et conditions stipulés aux documents d'appel d'offres 8031-UF;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-412-01-635, produits chimiques/propane.

**08-11-17 MANDAT PROFESSIONNEL – INGÉNIEURS-CONSEILS – PRÉSENTATION D’UNE DEMANDE D’AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L’ENVIRONNEMENT ET DES PARCS POUR LA CANALISATION DU FOSSÉ SUR LE BOULEVARD MARIE-VICTORIN**

CONSIDÉRANT QUE lors de l’adoption du programme triennal d’immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet de canalisation du fossé sur le boulevard Marie-Victorin pour l’année 2008 (projet 2008-564);

CONSIDÉRANT QUE la firme « Le Groupe-conseil Génipur inc. » a été mandatée pour réaliser la conception des plans et devis pour le projet lors de la séance du conseil du 21 avril 2008;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation desdits travaux est assujettie à l’obtention au préalable d’un certificat d’autorisation du ministère du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise « Le Groupe-conseil Génipur inc. » à soumettre, pour et au nom de la Ville, les plans et devis pour la canalisation du fossé sur le boulevard Marie-Victorin au ministère du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs, afin d’obtenir toutes les autorisations nécessaires pour la réalisation des travaux en vertu de la *Loi sur la qualité de l’environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2);

De plus, la Ville s’engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs une attestation signée par un ingénieur à l’effet que les travaux réalisés sont conformes à l’autorisation accordée par le ministère du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs.

**08-11-18 APPROBATION – PLANS D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE – CCU DU 22 OCTOBRE 2008**

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, d’affichage, de modification et d’agrandissement déposées à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles concernés par ces demandes de permis sont situés dans des zones assujetties aux dispositions du règlement 917 relatif à un plan d’implantation et d’intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d’urbanisme a procédé à l’analyse des demandes lors de la réunion du 22 octobre 2008 et recommande au conseil municipal d’approuver les demandes de P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les demandes de P.I.I.A. concernant les propriétés suivantes :

<b>PERMIS DE CONSTRUCTION</b>		
<b>No recommandation</b>	<b>Zone concernée</b>	<b>Adresse et construction projetée</b>
CCU-2008-10-16	H03-333	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 6, rue de Fleury sur le lot 3 894 454
CCU-2008-10-17	H03-333	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 40, rue de Fleury sur le lot 3 965 047
CCU-2008-10-18	H03-332	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 34, rue de Florence sur le lot 3 893 705
CCU-2008-10-19	H03-332	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 63, rue de Fontenelle sur le lot 3 965 025
CCU-2008-10-20	H06-627	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 18, rue de Séville sur le lot 3 574 367
CCU-2008-10-21	H06-627	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 26, rue de Séville sur le lot 3 574 371
CCU-2008-10-24	H06-630	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 39, rue de Syracuse sur le lot 3 890 752
CCU-2008-10-25	H06-630	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 52, rue de Syracuse sur le lot 3 890 656

<b>PERMIS D'AFFICHAGE</b>		
<b>No recommandation</b>	<b>Zone concernée</b>	<b>Adresse et construction projetée</b>
CCU-2008-10-22	C06-608	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant deux enseignes murales (Bâton rouge) pour un bâtiment de type commercial sis au 120, rue de Strasbourg sur le lot 4 090 133
CCU-2008-10-23	C06-608	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant deux enseignes murales et une enseigne complémentaire sur la tour (Banque Scotia) pour un bâtiment commercial sis au 80, rue de Strasbourg sur le lot 3 797 780

<b>CERTIFICAT DE MODIFICATION</b>		
<b>No recommandation</b>	<b>Zone concernée</b>	<b>Adresse et construction projetée</b>
CCU-2008-10-14	H06-614	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la modification du revêtement extérieur (changer le bois pour de la brique vissée) d'un bâtiment de type unifamilial jumelé sis au 97, avenue de Bavière sur le lot 2 096 825

<b>CERTIFICAT D'AGRANDISSEMENT</b>		
<b>No recommandation</b>	<b>Zone concernée</b>	<b>Adresse et construction projetée</b>
CCU-2008-10-13	H05-515	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'agrandissement (agrandir le garage) d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 75, place d'Adélaïde sur le lot 2 094 217
CCU-2008-10-15	H06-613	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'agrandissement (ajout d'un portique) d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 44, avenue du Beaujolais sur le lot 2 096 610

#### **08-11-19      EMBAUCHE PROFESSEUR – SERVICE DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à l'embauche de professeurs pour les activités sportives et culturelles dans le cadre des programmes et services aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la candidate sélectionnée a été rencontrée en entrevue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine l'embauche de madame Vanessa Crépeau-Turgeon, pour agir à titre de professeur en gymnastique, formation 2, Service des loisirs, pour la période du 20 septembre 2008 au 30 mai 2009;

QUE ce professeur soit rémunéré selon le taux horaire prévu à la grille salariale approuvée et adoptée par la résolution 08-05-37;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de madame Crépeau-Turgeon, soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire concerné.

**08-11-20 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1195 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 471 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CANALISATIONS SOUTERRAINES POUR LES SERVICES D'UTILITÉS PUBLIQUES DANS LE SECTEUR « LES COURS CANDIAC », PHASE III A, RUE DE SICILE**

Monsieur le conseiller Normand Dyotte donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, du règlement 1195 décrétant un emprunt au montant de 471 000 \$ pour l'exécution des travaux de canalisations souterraines pour les services d'utilités publiques dans le secteur « Les Cours Candiac », phase III A, rue de Sicile;

De plus, monsieur le conseiller Dyotte demande la dispense de lecture de ce règlement puisque chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet. La dispense de lecture est accordée.

**08-11-21 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1202 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 555 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DE LA ZONE C05-524 POUR AGRANDIR LA ZONE C05-527 ET MODIFIER LES GROUPES D'USAGES ET LES NORMES POUR LA ZONE C05-524**

Monsieur le conseiller Charles-André Fortier donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, du projet de règlement 1202 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites de la zone C05-524 pour agrandir la zone C05-527 et modifier les groupes d'usages et les normes pour la zone C05-524;

De plus, monsieur le conseiller Fortier demande la dispense de lecture de ce règlement puisque chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet. La dispense de lecture est accordée.

**08-11-22 RÈGLEMENT 1217 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 555 AFIN D'AJOUTER LA CLASSE D'USAGE H3 ET LES NORMES QUI S'Y APPLIQUENT POUR LA ZONE H03-338**

a) Assemblée publique de consultation :

Monsieur le maire André J. Côté explique aux personnes présentes l'objet du projet de règlement 1217;

Par la suite, monsieur Côté invite les personnes qui désirent s'exprimer à se faire entendre;

Aucune intervention.

b) Adoption du second projet de règlement :

CONSIDÉRANT QUE le projet du règlement modifiant le règlement de zonage 555 afin d'ajouter la classe d'usage h3 et les normes qui s'y appliquent pour la zone H03-338, a été adopté à la séance du 20 octobre 2008;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le 3 novembre 2008;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac adopte le second projet de règlement 1217 modifiant le règlement de zonage 555 afin d'ajouter la classe d'usage h3 et les normes qui s'y appliquent pour la zone H03-338;

QUE le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**Monsieur le maire André J. Côté invite les citoyens présents  
à la période de questions sur les sujets à l'ordre du jour.**

\* \* \*

Trois personnes, autres que celles mentionnées au début du procès-verbal, ont assisté à la séance.

#### **08-11-23      LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la séance du conseil soit levée à 20 h 45.

---

CAROLE LEMAIRE  
Greffière

---

ANDRÉ J. CÔTÉ  
Maire